

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE  
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

Convocation du :  
17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 23 mai, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 17 mai, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

**Étaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2<sup>ème</sup> adjoint ;  
Madame Claudette TRAVERS, 3<sup>ème</sup> adjoint.

Nombre de conseillers  
présents : 9

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Olivier FAUCHEUX, Monsieur Benoit FLEURY.

Nombre de conseillers  
votants : 13

**Absents excusés :**

Madame Marie-Françoise BOUCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier FAUCHEUX, Monsieur Michel JAFFRE ayant donné pouvoir à Madame Françoise GUILLO, Monsieur Ludovic LECOIN ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA, Monsieur Jimmy RONCE ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE.

**Absent :** Monsieur Clément CAVART.

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine BRAULT.

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30 et demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte-rendu du conseil municipal du 06 avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 06 avril 2023 à l'unanimité.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour :

- Point travaux
- Point R.H.
- Urbanisme
- Questions diverses

## **I - POINT TRAVAUX**

### **a) Parking maison des associations**

La remise en état a été réalisée mais le résultat n'est pas satisfaisant. A suivre...

### **b) Houdouenne**

Quelques modifications à finaliser (panneaux...). Devis pour illuminer les ilots demandé.

### **c) Travaux dans le cimetière**

Pompe de relevage raccordée. 2 portails à vérifier.

### **d) Place de parking brûlée à La Varenne**

Démarches en cours avec l'assurance.

Travaux 2023 à engager après validation des subventions.

## **II - POINT R.H.**

### **a) SECRETARIAT DE MAIRIE - Mme Emilie GRIVOTTE**

Monsieur VAN DER STICHELE informe le Conseil Municipal que les démarches de nomination par voie de mutation sont en cours. Mme GRIVOTTE arrivera au plus tard le 17 juillet 2023.

### **b) SECRETARIAT DE MAIRIE - Mme Magali BILLEMONT**

M. VAN DER STICHELE informe le Conseil Municipal que les démarches visant à renouveler son contrat ont été engagées. Le poste est ouvert.

### **c) EMPLOI SAISONNIER ETE 2023**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la commune a prévu de procéder au recrutement d'un saisonnier durant la période estivale et qu'elle va proposer un emploi d'agent technique polyvalent durant juillet et août en remplacement des agents titulaires alternativement en congés. La personne recherchée devra avoir 18 ans, son permis de conduire et de préférence habiter la commune.

A cette fin, Monsieur VAN DER STICHELE précise à l'assemblée qu'il convient de transférer l'offre d'emploi sur Panneau Pocket.

### **d) REMPLACEMENT D'UN AGENT : RECRUTEMENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'absence de Monsieur Ricardo ABADIA, et afin d'assurer son remplacement, un agent a été embauché à temps partiel. Pour compléter ce temps partiel, le recrutement d'un second agent a été validé. Les candidatures sont attendues.

## **III – URBANISME : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - ACTES D'URBANISME**

M. VAN DER STICHELE prend la parole afin d'évoquer la transmission par voie dématérialisée d'actes d'urbanisme exigée par la D.D.T.

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat ;

Vu la possibilité de transmettre au contrôle de légalité l'ensemble des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée ;

Monsieur VAN DER STICHELE sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer l'avenant n°1 à la convention, prenant en compte l'extension du périmètre des actes de la commune de Ver-lès-Chartres transmis par voie électronique au représentant de l'Etat aux autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 permettant à la commune de transmettre par voie dématérialisée toutes les autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

##### **a) Listes électorales - Commission de contrôle**

Monsieur VAN DER STICHELE informe le Conseil Municipal que les membres de cette commission doivent être renouvelés. Parmi ses membres, il y a des électeurs de la commune désignés par le Préfet et la Présidente du Tribunal Judiciaire ainsi que des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau. A suivre...

##### **b) SIVOM**

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une réunion a eu lieu à la Préfecture suite à l'absence de vote du budget 2023. Le dossier a été transmis à la Cour Régionale des Comptes.

##### **c) Lavoirs communaux**

L'état des lieux réalisé par le CAUE 28 et ses recommandations ont été présentés au Conseil Municipal. A suivre...

##### **d) 14 juillet**

Monsieur BOURGEOIS travaille avec la commission animation à la préparation du repas du 14 juillet. La formule « cochon grillé » a été retenue avec un tarif, après participation de la commune (apéritif...), de 25 € pour les Vernoises et Vernois, de 30 € pour les hors commune, de 10 € pour les enfants de 6 à 13 ans et gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

##### **e) Nettoyage du cimetière**

Monsieur BOURGEOIS propose une matinée ouverte à tous le lundi 29 mai à 10H00.

##### **f) Tour cycliste d'Eure-et-Loir**

Monsieur BOURGEOIS rappelle que cette course passera dans notre commune le vendredi 9 juin après-midi. Les volontaires prêts à aider aux carrefours sont les bienvenus.

Le prochain Conseil Municipal est programmé provisoirement le jeudi 06 juillet. Date à confirmer.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur FAUCHEUX</i>	Monsieur JAFFRÉ Michel	<i>Ayant donné pouvoir à Madame GUILLO</i>
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	<i>Ayant donné pouvoir à Madame ABADIA</i>
Madame BRAULT Delphine		Monsieur RONCE Jimmy	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur VAN DER STICHELE</i>
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent</i>	Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FLEURY Benoît		Monsieur VAN DER STICHELE Max	